

**Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne
de la Région d'Ile-de-France - 157, avenue Jean Lolive - 93698 Pantin Cedex**

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du PRESIDENT

N° 2014-357

LY/FC

OBJET : Ouverture d'un concours sur titres avec épreuves de psychologue territorial, session 2015
Modificatif

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 92-853 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des psychologues territoriaux.
Vu le décret n° 93-399 du 18 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement notamment des psychologues territoriaux.
Vu l'arrêté n° 2014-285 du 7 juillet 2014 portant délégation de signature à M. Francis FARGEOT, directeur général,
Vu l'arrêté n°2014-353 du 5 août 2014 portant ouverture d'un concours sur titres avec épreuves de psychologue territorial, session 2015 qu'il convient de modifier compte tenu de la demande de conventionnement du centre de gestion du Loiret (45),
Vu les demandes de conventionnement formulées par les centres de gestion de la région Ile-de-France et les centres de gestion d'Indre-et-Loire (37), du Loir-et-Cher (41), de la Somme (80), du Nord (59) et du Loiret (45).

ARRETE

Article 1 : Le concours sur titres avec épreuves de psychologue territorial est ouvert à compter du 30 septembre 2014 pour le ressort géographique des centres de gestion de la région Ile-de-France et des centres de gestion d'Indre-et-Loire (37), du Loir-et-Cher (41) de la Somme (80), du Nord (59) et du Loiret (45).

Article 2 : Les demandes de dossiers d'inscription sont à adresser au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne au plus tard le 29 octobre 2014.

Article 3 : Pendant la période de retrait de dossiers, du 30 septembre au 29 octobre 2014, les candidats peuvent également se préinscrire en ligne sur le site internet www.cig929394.fr.

Le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces demandées, devra être déposé ou envoyé au centre de gestion au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme inscription.

Article 4 : La clôture des inscriptions est fixée au 6 novembre 2014.

Article 5 : L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le 12 février 2015 au CIG de la petite couronne – 157 avenue Jean Lolive – 93698 PANTIN et si nécessaire dans un lieu qui sera précisé ultérieurement.

Article 6 : Le nombre de postes ouverts au concours est fixé à 235 (deux cent trente-cinq).

Article 7 : Le règlement général des concours et examens professionnels annexé au présent acte est communicable à toute personne en faisant la demande.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux des centres de gestion de la région Ile-de-France et dans les locaux des centres de gestion mentionnés ci-dessus, du C.N.F.P.T. 1^{ère} couronne et du Pôle Emploi, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 14 août 2014

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le directeur général,

Francis FARGEOT

Publié ou notifié le 18 AOUT 2014

Reçu par le représentant de

L'État le : 18 AOUT 2014

Certifié exécutoire

Pour le Président, par délégation

Le Directeur Général

Francis FARGEOT

